

12)

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

22) Date de dépôt : 30 juillet 1982.

33) Priorité

43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 5 du 3 février 1984.

60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 81 16827 pris le 4 sep-
tembre 1981.

71) Demandeur(s) : Société anonyme dite : PRECISION ME-
CANIQUE LABINAL. — FR.

72) Inventeur(s) : Raymond Chapelot.

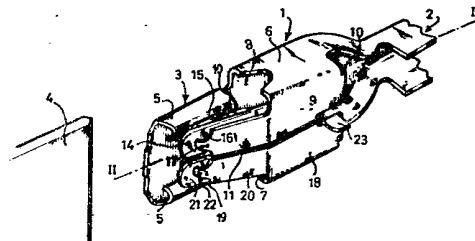
73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : Faber.

54) Élément de contacts électriques pour languette méplate.

57) Un organe de connexion électrique.

Élément de contacts électriques comportant à une extrémité des moyens 2 pour la fixation d'un conducteur électrique et à l'autre extrémité opposée, un organe d'appui 3 pour une languette méplate 4, deux pattes élastiques 10, 19 et deux lames de contre-pression 11, 20, caractérisé en ce que les pattes élastiques 10, 19 comportent des emboutis 14, 21 tandis que les lames de contre-pression 11, 20 sont terminées par des barrettes 17, 22 portant contre le fond des emboutis.



La présente addition se rapporte à des modifications et perfectionnements à l'élément de contacts électriques destiné à recevoir un organe de contact méplat correspondant décrit dans le brevet principal.

5 Le brevet principal décrit un élément de contacts électriques destiné à recevoir un organe méplat de contact tel qu'une languette et destiné à être disposé dans un logement d'un boîtier isolant, ledit élément étant réalisé à partir d'une bande métallique élastique bonne conductrice de l'élec-
10 tricité et convenablement découpée et pliée pour comporter à une extrémité des moyens pour son raccordement électrique à un conducteur électrique ou à un circuit et à l'autre extrémité un organe d'appui pour la languette et, au moins, une patte élastique destinée à presser ladite languette contre
15 l'organe d'appui, ledit élément étant caractérisé en ce qu'il comporte une lame de contre pression insérée entre la patte élastique et la paroi correspondante du logement du boîtier et conformée pour renforcer l'action élastique de ladite patte élastique.

20 La présente invention a pour but de modifier un tel élément de manière à faciliter l'introduction de l'organe de contact méplat sans risques de déformations latérales des pattes élastiques.

L'élément de contacts électriques selon l'invention,
25 est du type destiné à recevoir un organe de contact méplat tel qu'une languette et destiné à être disposé dans un boîtier isolant, ledit élément étant réalisé à partir d'une bande métallique élastique bonne conductrice de l'électricité convenablement découpée et pliée pour comporter à une extrémité des
30 moyens de raccordement électrique à un conducteur ou à un circuit et à l'autre extrémité un organe d'appui pour ladite languette et au moins une patte élastique destinée à presser la languette contre l'organe d'appui, ledit élément étant pourvu d'une lame de contre pression destinée à s'insérer entre la
35 patte élastique et la paroi correspondante du boîtier et conformée pour renforcer l'action élastique de ladite patte élastique, ledit élément étant caractérisé en ce que la patte élas-

stique au voisinage de son extrémité libre comporte un embouti de manière que la face tournée du côté de l'organe d'appui présente un renflement, tandis que la lame de contre pression est agencée pour coopérer par son extrémité libre avec le fond de 5 l'embouti.

Grâce à cette disposition, l'introduction de la languette s'effectue sans forcer et la liaison électrique étant toutefois parfaitement assurée.

Suivant une autre caractéristique, la lame de contre 10 pression comporte au voisinage de son extrémité libre un découpage afin de former une barrette de largeur inférieure à la largeur de la patte élastique, ladite barrette étant pliée sensiblement à angle droit en direction du fond de l'embouti.

La patte élastique et la lame de contre pression se 15 trouvent ainsi solidarisées et, lors de l'introduction de la languette, on ne risque pas de déformations latérales de ces deux éléments.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier, donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés dans lesquels :

5 figure 1 est une vue en perspective d'un élément selon l'invention,

figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne II-II de la figure 1,

L'élément désigné dans son ensemble par la référence 1 est 10 réalisé à partir d'une bande métallique mince, bonne conductrice de l'électricité, convenablement découpée et pliée pour présenter à une extrémité des moyens 2 pour permettre sa fixation à un conducteur électrique.

A l'extrémité opposée aux moyens 2, l'élément 1 est pour- 15 vu d'un organe d'appui 3 pour une languette méplate 4, cet organe d'appui comprenant deux ailes 5 qui sont roulées l'une en direction de l'autre.

En un point intermédiaire de sa longueur, l'élément 1 est 20 plié en U pour présenter deux ailes 6 et 7 s'étendant sensiblement perpendiculairement à une âme 8. L'aile 6 comporte un prolongement 9 plié pour s'étendre parallèlement à l'âme 8, le bord du prolongement 9 tourné du côté des moyens 2, étant pourvu d'une première extension 10 tandis que le bord opposé est 25 pourvu d'une seconde extension 11.

La première extension 10 est repliée sous le prolongement 9 et constitue une patte élastique, tandis que le second pro- 30 longement 11 forme une lame de contre pression.

L'extrémité libre de la patte élastique 10 comporte un embouti 14 de manière que sa partie destinée à coopérer avec 30 l'aile roulée 5 correspondante de l'organe d'appui 3 présente un renflement 15.

La lame de contre pression 11 est cambrée pour s'étendre en direction de l'embouti 14 et son extrémité libre présente un découpage 16 pour former une barrette 17 qui est pliée de 35 manière à s'étendre sensiblement perpendiculairement à ladite lame 11 et à porter contre le fond de l'embouti 14.

L'aile 7 est pourvue d'un prolongement 18 parallèle à l'âme 8 et pourvu d'une première extension 19 constituant la patte élastique et d'une seconde extension 20 formant la lame de contre pression.

5 La patte élastique 19 comporte un embouti 21 pour former un renflement coopérant avec l'aile roulée correspondante 5 de l'organe d'appui tandis que la lame de contre pression 20 est terminée par une barrette 22 qui coopère avec le fond de l'embouti 21.

10 Le prolongement 18 est pourvu d'une patte 23 qui s'étend en saillie du côté opposé à l'âme 8 et qui constitue un organe de verrouillage élastique lors de l'introduction de l'élément de contacts électriques dans le boîtier isolant.

15 On conçoit que l'introduction de la languette 4 entre l'organe d'appui 3 et les pattes élastiques 10 et 19 pourra, du fait des renflements s'effectuer sans forcer, la languette 4 étant maintenue par l'action élastique des pattes 10 et 19 qui est renforcée par l'action élastique des lames de contre pression 11 et 20.

20 Comme les barrettes 17 et 22 coopèrent avec le fond des emboutis, on évite toute déformation latérale des lames de contre pression et des pattes élastiques 10 et 19 puisque ces deux éléments se trouvent liés ensemble et réagissent simultanément lors de la mise en place de la languette 4.

25 On remarquera que la hauteur de l'organe d'appui 3 est telle que l'élément peut être introduit dans le logement d'un boîtier dans deux positions décalées de 180°, la languette 4 pouvant être mise en place quelque soit la position de l'élément dans le boîtier.

30 Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détails sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

1° - Elément de contacts électriques destiné à recevoir un organe de contact méplat tel qu'une languette (4) et destiné à être disposé dans un boîtier isolant, ledit élément étant réalisé à partir d'une bande métallique élastique bonne conductrice de l'électricité convenablement découpée et pliée pour comporter à une extrémité des moyens de raccordement électrique (2) à un conducteur ou à un circuit et à l'autre extrémité un organe d'appui (3) pour ladite languette (4) et au moins une patte élastique (10,19) destinée à presser la languette (4) contre l'organe d'appui (3), ledit élément étant pourvu d'une lame de contre pression (11,20) destinée à s'insérer entre la patte élastique et la paroi correspondante du boîtier et conformée pour renforcer l'action élastique de ladite patte élastique (10,19), caractérisé en ce que la patte élastique (10,19), au voisinage de son extrémité libre, comporte un embouti (14,21) de manière que la face tournée du côté de l'organe d'appui (3) présente un renflement (15), tandis que la lame de contre pression (11, 20) est agencée pour coopérer par son extrémité libre avec le fond de l'embouti (14,21).

2° - Elément de contacts électriques, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la lame de contre pression (11,20) comporte au voisinage de son extrémité libre un découpage (16) afin de former une barrette (17,22) de largeur inférieure à la largeur de la patte élastique (10,19), ladite barrette étant pliée sensiblement à angle droit en direction du fond de l'embouti (14,21).

